



A retenir

COLZA

Charançon de la tige du colza : Risque très faible à ce jour. Un début de vol semble s'amorcer, avec encore peu de captures.

Les premiers individus sont observés en faibles proportions. Au regard des conditions météorologiques des prochains jours, soyez vigilants et renforcez vos observations en cuvettes jaunes.

COLZA

ANALYSE DE RISQUE ELABOREE A L'ECHELLE DES TERRITOIRES AQUITAINE ET OUEST OCCITANIE

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est composé de 36 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2021-2022 est établie sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie à partir de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires.

Cette semaine, l'analyse de risque est en partie issue de retours terrains, de tours de plaine et de **14 observations**.

• Stades phénologiques et état des cultures

Avec le maintien de températures plutôt froides, les stades de développement des colzas évoluent peu. La montaison s'engage doucement, avec à ce jour 20% des parcelles au stade majoritaire C2 (entre-nœud visibles). Ailleurs, la montaison peut être visible sur quelques plantes, mais reste en faible proportion.



[Lien vidéo pesée biomasse Terres Inovia](#)

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :

Arterris, Arvalis Institut du
Végétal, Chambres
d'Agriculture de Hte-
Garonne et du Tarn,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Qualisol,
RAGT, Terres Inovia, Val
de Gascogne, Vivadour,



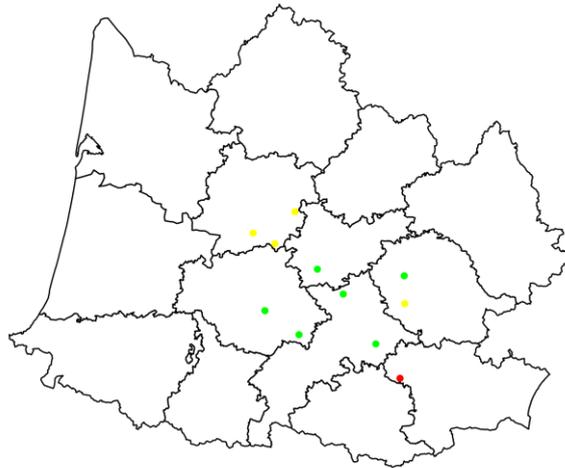
Action du plan Ecophyto piloté
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

• Charançon de la tige du colza (*Ceutorhynchus napi* Gyll.)

Les captures de **charançons de la tige du colza, insecte nuisible**, sont en légère augmentation par rapport à la semaine dernière. Dans 5 des 11 parcelles observées, la présence du charançon de la tige du colza a été notée. Les captures restent faibles, avec entre 1 et 5 charançons, et concernent les départements 47 (3 parcelles avec 1 à 2 individus), 81 (1 parcelle avec 4 individus) et 11 (1 parcelle 5 individus).

Concernant le **charançon de la tige du chou, rarement nuisible**, les captures sont similaires à la semaine dernière, et plus importantes que celles du charançon de la tige du colza, avec entre 5 et 25 individus piégés sur les parcelles de références.

Parcelles observées du 2022-01-26 au 2022-02-02



Piege : Nb de charancons tige du colza : ● [0-0] ●]0-4] ●]4-5]



Dégât engendré par le charançon de la tige du colza lors de la ponte (photo Terres Inovia).

Attention à la distinction des deux insectes pour bien évaluer le seuil de risque.

Le charançon de la tige du chou se distingue par la couleur rousse des extrémités de ses pattes, une pilosité cendrée plus abondante, et un pic de vol souvent légèrement plus précoce que le charançon de la tige du colza.

Les différences d'aspect ne sont visibles que sur des insectes secs : attention à ne pas déterminer trop rapidement les insectes piégés dans les cuvettes.

Charançon de la tige du chou (*Ceutorhynchus quadridens*)

RAREMENT NUISIBLE

Extrémités des pattes rouges

Forte pilosité cendrée



Charançon de la tige du colza (*Ceutorhynchus napi* Gyll.)

NUISIBLE

Extrémités des pattes noires

Pilosité courte, aspect brun



Les parcelles du réseau vont entrer prochainement dans la période de risque (cf définition ci-dessous). Les observations de ces prochaines semaines seront donc primordiales pour analyser le risque vis-à-vis du charançon de la tige du colza.

A noter que pour ce ravageur, **l'analyse de risque en réseau** est à privilégier par rapport à une simple observation en parcelle isolée.

Dans tous les cas, lors des premiers piégeages, pas de précipitation, les femelles ne sont pas aptes à pondre à leur arrivée dans les parcelles. Il faut compter entre 7 et 10 jours avant les premières pontes. Inutile de traiter lorsque les premières femelles sont capturées, car le risque est maximal lorsqu'une majorité d'individus est présente sur la parcelle.

Pour rappel, la **cuvette jaune est l'outil indispensable pour le suivi des ravageurs du colza** tout au long de la campagne (dès l'automne et jusqu'au printemps).



[Lien vidéo cuvette Terres Inovia](#)

Rappel sur les conditions favorables au vol :

- A partir de 9°C, et absence de pluie ou de vent : émergence des premiers individus dans les parcelles.
- A partir de 12-13°C et absence de pluie ou vent : vol généralisé.

Période de risque : Elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle de tige tendre. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés). Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

Seuil indicatif de risque : Il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, on considère que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque. La nuisibilité, forte, est due au dépôt des œufs dans les tiges en croissance provoquant leur déformation voire même leur éclatement sur toute la longueur.

Évaluation du risque : Risque très faible à ce jour. Un début de vol semble s'amorcer, avec encore peu de captures.

Les captures de la semaine sont en légère augmentation par rapport à la semaine dernière. Le nombre de parcelles signalant l'insecte augmente, mais les captures ne sont pas ou peu significatives (2 parcelles seulement avec 4 et 5 insectes).

Par ailleurs, la majorité des colzas n'a pas atteint le stade sensible C2, marqué par l'allongement des entre nœuds.

Par conséquent le risque reste très faible à ce jour.

Grande vigilance dans les jours à venir, avec des conditions favorables au vol de l'insecte (journées ensoleillées sans vent supérieures à 12°C), couplé à la montaison du colza.

Le risque sera maximal 7 à 10 jours après l'arrivée significative des insectes sur un colza en phase de montaison.

- **Larves de charançons du bourgeon terminal** (*Ceutorhynchus picitarsis*) et **Larves de grosse altise** (*Psylliodes chrysocephala* L.)



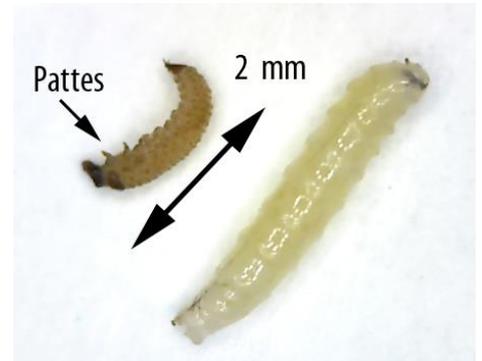
Charançon du bourgeon terminal adulte (en haut) et larves (en bas), qui provoquent la nuisibilité par une absence de tige principale au printemps

Photo Terres Inovia



Stades larvaires de grosses altises

Photo Terres Inovia



Comparaison larve de grosse altise (à gauche) et larve de diptère peu nuisible (à droite)

Photo Terres Inovia

Si vous constatez que la montaison est difficile (absence de tige), réalisez un diagnostic pour déceler une éventuelle présence de larves de charançons du bourgeon terminal (trapues, peu mobiles, pas de pattes) ou de larves de grosse altises (blanches, allongées, avec 3 paires de pattes, tête brun foncé). Contactez votre conseiller et/ou Terres Inovia pour identifier les situations et prendre les mesures adéquates.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Le bulletin de santé du végétal a été préparé :

- **pour la filière colza** par l'animateur filière de Terres Inovia et élaboré sur la base des observations réalisées par :

- Pour Ouest Occitanie : Antedis, Anamso, Arterris, Cascap, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Gers, Conseiller privé, Ets Ladeveze, Ets Sansan, Pioneer Selection, Terres Inovia.
- Pour la région Aquitaine : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, des Landes, Terres Inovia.

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.